

Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans Maubuisson

AVIS DE COURSE

SÉLECTIVE CHAMPIONNAT DE FRANCE FLOTTE COLLECTIVE DÉRIVEUR SOLITAIRE

DU 7 au 8 AVRIL 2018

Grade : 5A

Série : OpenBic

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est une régata de flotte collective en dériveur et catamaran

- **Dériveur Solitaire sur OpenBic**

Selon les prescriptions pour ce type de compétition, les bateaux seront fournis par l'organisateur et seront attribués aux coureurs par tirage au sort.

Cette régata est ouverte à tous les minimes. (12,13 et 14 ans). Licenciés dans la Nouvelle Aquitaine.

- 3.2 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

Les inscriptions se feront par internet et le paiement par carte bancaire
Cliquez sur le lien ci-dessous

INSCRIPTION

Au plus tard le : 31 mars 2018 à MINUIT

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs.

- 3.4 L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par rapport au nombre de bateaux mis à disposition. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera retenu avec mise en place d'une liste d'attente.

4. DROITS A PAYER

- . Droits d'inscription : **14 €**
- . Caution mise à disposition du bateau : **100 €** l'ordre (chèque à l'ordre des Régates de Royan)

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	7 avril 2018	10h à 12h
Clôture des inscriptions	31 mars 2018	minuit
Tirage au sort et Briefing		13h00
Remise des prix	14 Mai 2017	16h30

Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
7/04/2018	14H30 courses à suivre.	OpenBic
8/04/2018	11h00 Pour courses à suivre.	OpenBic

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 15h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :
affichées suivant les prescriptions fédérales et disponibles sur le site du club

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devra être validée pour valider la compétition.

9.2 En fonction du nombre de participants et du nombre de voiliers disponibles, des poules de coureurs seront constituées par tirage au sort.

Le système de points à minima, RCV A 4.1, s'appliquera.

Chaque coureur recevra le nombre de points correspondants à sa place, indépendamment de sa catégorie. (Masculin ou féminin)

10. COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Hébergement : Voir sur le site du club

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/club/hebergement.htm>